



MS CHANTENAY NANTES

SECTION ATHLETISME

SAISON 2015-2016

Charte du jeune athlète

Etre membre d'une association sportive, ce n'est pas seulement bénéficier de ses entraînements, c'est faire partie d'une communauté.

Quels que soient ses aptitudes et ses objectifs, il est important pour un jeune athlète de participer à des compétitions :

- pour gagner en technique, en endurance et en concentration, dans une ambiance d'émulation, festive et familiale,
- mais aussi, pour assurer le rayonnement des couleurs du club, qui conditionne les aides financières publiques et privées permettant au MS Chantenay de maintenir un tarif d'adhésion peu élevé.

J'adhère au MS Chantenay, en sachant que la finalité principale des séances d'entraînement des mardis et jeudis soirs est la préparation des rencontres organisées localement.

Je m'engage à faire preuve d'un esprit constructif et de respect vis-à-vis de l'équipe encadrante et des autres athlètes, durant les séances d'entraînement et les compétitions.

Je m'engage aussi, sauf motif valable attesté par mon représentant légal, à participer :

- durant l'automne 2015, à au moins l'un de ces quatre cross (horaires des courses par tranches d'âge bientôt communiqués) : Rezé le 8 novembre, Couéron le 15 novembre, la Chapelle-sur-Erdre le 13 décembre, Guéméné-Penfao le 20 décembre.
- le 10 janvier 2016, au championnat départemental de cross (Varades) et, en cas de qualification, au championnat régional du 24 janvier 2016, à Saint-Pierre la-Cour (Mayenne). Pour ce dernier, un transport collectif pourra être organisé par le club en fonction du nombre de participants.
- au printemps prochain, à au moins deux des rencontres sur piste sélectionnées par le club, dont le calendrier sera connu et annoncé par le club fin 2015.

Je me rendrai sur ces compétitions sous la responsabilité de mon représentant légal, qui viendra autant que possible m'encourager et, en cas de besoin, donner un coup de main à l'équipe encadrante du club, systématiquement présente pour assurer l'échauffement des jeunes athlètes et le conseil technique sur ces compétitions.

Signature du jeune athlète

Signature du représentant légal